

Le 19 octobre 2010

Par poste prioritaire

M^e Denis Falardeau
ACEF de Québec
570, rue du Roi
Québec (Québec)
G1K 2X2

Me Éric Fraser
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596
Télec. : (514) 289-5197
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

OBJET : Demande d'approbation des amendements aux conventions d'énergie différée
Dossier Régie : R-3726-2010
Notre dossier : R000345 FE

Cher confrère,

Nous vous transmettons, sous pli, un chèque au montant de 4 972,33 \$ en paiement des frais de participation de votre organisme dans la cause mentionnée en titre, le tout conformément à la décision D-2010-135 rendue par la Régie de l'énergie, le 13 octobre 2010.

Nous espérons le tout conforme et vous prions d'agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.



Eric Fraser

EF/js

P.J.

c.c.: Régie de l'énergie ✓